



Rue Ste-Marguerite

(Maintenant Ste-Cécile)

Effectivement de la ligne homologuée de la rue Ste-Marguerite (maintenant Ste-Cécile), sur le côté est, entre les rues St-Antoine et St-Jacques, dans la partie du quartier St-Antoine, maintenant appelée "Quartier St-Georges", de la Cité de Montréal.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Cité de Montréal, par ses conseils et procureurs soussignés, présentera une requête à la Cour Supérieure du District de Montréal dans la Province de Québec, siégeant en la division de pratique (chambre No. 31) au palais de justice de cette Cité, mardi, le dixième jour de septembre prochain, à dix heures et demie de l'avant-midi ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, pour demander que le plan homologué du quartier St-Antoine, dans la partie maintenant appelée "Quartier St-Georges" de ladite Cité, soit modifié en effaçant la ligne homologuée de la rue Ste-Marguerite (maintenant Ste-Cécile), sur le côté est, entre les rues St-Antoine et St-Jacques, tel qu'indiqué sur le plan qui sera produit avec ladite requête.

ARCHAMBAULT, LAVALLEE,
DAMPHOUSSE, JARRY & BUTLER,
Procureurs de la Cité de Montréal.

Hôtel de Ville,
Montréal 13 août 1912.



CITE DE MONTREAL

CONSTRUCTION D'UNE ADDITION AU MARCHÉ SAINT-JACQUES

DES SOUMISSIONS sous enveloppes cachetées, pour la construction d'une addition au Marché Saint-Jacques, adressées au Bureau des Commissaires et déposées à leur bureau, à l'Hôtel de Ville, seront reçues jusqu'à midi, jeudi, le 22 août 1912.

Les devis, formes de soumissions, copies de plans, "blue print" et tous renseignements désirés pourront être obtenus à l'Hôtel de Ville de l'Agent des Achats et des Ventes, sur dépôt préalable dans les mains du Trésorier de la Cité d'une somme de \$10.00 qui sera remboursée au déposant sur remise par lui à la Cité desdits plans et devis au complet et en bon état.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne, payable à la Cité de Montréal, pour une somme égale à 10 pour cent du montant de la soumission faite sur ladite forme de soumission, lesquels soumissions et chèque seront mis dans l'enveloppe fournie à cette fin par l'Agent des Achats et des Ventes.

Le Bureau des Commissaires se réserve le droit de rejeter toutes ou aucune des soumissions et de recommander au Conseil l'acceptation de la plus basse ou d'aucune desdites soumissions.

Les soumissions seront ouvertes en présence des intéressés, par le Bureau des Commissaires siégeant en assemblée dans sa salle de délibérations, à l'Hôtel de Ville, à midi, le 22ème jour d'août 1912.

Par ordre du Bureau des Commissaires,
L. N. SENECAI,
Secrétaire.

Bureau des Commissaires,
Hôtel de Ville,
Montréal, 12 août 1912.



St. Marguerite Street

(Now St. Cecile)

Erasure of homologated line of St. Marguerite street, (now St. Cecile), east side, between St. Antoine and St. James streets, in that portion of St. Antoine Ward now called "St. George Ward" of the City of Montreal.

PUBLIC NOTICE.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the City of Montreal will, by and through their undersigned attorneys and counsel, present to the Superior Court for the District of Montreal, in the Province of Quebec, sitting in the division of practice (room No. 31) at the Court House of this City, on Tuesday, the tenth day of September next, at half past ten o'clock in the forenoon or as soon as counsel can be heard, a petition asking that the homologated plan of St. Antoine Ward, in that portion now called "St. George Ward" of the City of Montreal, be modified by erasing the homologated line of St. Marguerite street (now St. Cecile), east side, between St. Antoine and St. James streets, as indicated on the plan to be filed with said petition.

ARCHAMBAULT, LAVALLEE,
DAMPHOUSSE, JARRY & BUTLER,
Attorneys for the City of Montreal.

City Hall,
Montreal, August 13th 1912.



CITY OF MONTREAL

CONSTRUCTION OF AN ADDITION TO THE SAINT JAMES MARKET

SEALED TENDERS for the construction of an addition to the Saint James Market, addressed to the Board of Commissioners and deposited at their office, City Hall, will be received until noon, Thursday, the 22nd, August 1912. Specifications, forms of tenders, copies of plans (blue print) and all information required may be obtained from the Purchasing & Sales Agent, City Hall, by previously making a deposit of \$10.00 in the hands of the City Treasurer, which amount will be reimbursed on returning said plans and specifications to the City, complete and in good condition.

No tender shall be considered unless it be accompanied by a cheque accepted by a Canadian bank, payable to the City of Montreal for a sum equal to 10 per cent of the amount of the tender, made on said form of tender, which cheque shall be enclosed, together with the tender, in the envelope supplied for that purpose by the Purchasing and Sales Agent.

The Board of Commissioners reserve the right to reject all or any tenders and to recommend to Council the acceptance of the lowest or any tender.

The tenders will be opened in the presence of the interested parties by the Board of Commissioners, at their regular meeting, in the Board Room, City Hall, at noon, on the 22nd day of August 1912.

By order of the Board of Commissioners.

L. N. SENECAI,
Secretary.

Office of the Board of Commissioners,
City Hall,
Montreal, August 12th, 1912.